UFAP
UNSa Justice
UR DE BORDEAUX
urufap.bordeaux@gmail.com

DROIT DE RÉPONSE

FO Justice :

« l'expertise » après la sieste !

À Bordeaux, le 22/01/2026

Suite au dernier pamphlet de nos homologues de FO Justice Bordeaux, dans lequel notre organisation syndicale est une nouvelle fois prise pour cible, nous tenions à saluer la performance, car se découvrir une expertise soudaine d'un dossier jusque-là ignoré relève de l'indécence syndicale. Avec un aplomb déconcertant, cette organisation tente aujourd'hui de s'ériger en experte incontournable du dossier ESR (Escorte à sécurité renforcée) et en défenseure autoproclamée de la sécurité des agents. Mais ne vous y trompez pas car derrière le vernis de « l'expertise », la cible reste notre organisation syndicale, et l'intérêt pour les personnels semble réduit à de vaines postures.

Discrète au point de devenir invisible, quasi muette dans les groupes de travail, inexistante dans la communication et la revendication, elle surgit soudain, comme une vigie découvrant la mer au moment de donner l'alerte.

Une apparition tardive, mais spectaculaire à l'approche des élections professionnelles, comme si parler très fort suffisait à faire oublier le silence assourdissant observé quand il fallait travailler.

Car il faut rappeler la réalité, loin du récit romancé que FO tente aujourd'hui de faire croire aux personnels.

Lors des groupes de travail sur les ESR, comme lors des discussions sur l'architecture du protocole Incarville, cette organisation ne brillait ni par ses analyses, ni par ses propositions, ni même par ses interventions. Le néant syndical, suivi aujourd'hui d'une soudaine illumination.

Une tentative grossière de faire avaler aux personnels un discours réchauffé, en misant sur l'idée que plus c'est gros, plus ça passe !

Et puis vient l'épisode du boycott, probablement l'acte le plus abouti de cette comédie. Un simple courriel tenant lieu de déclaration liminaire, transmis par les représentants FO à la direction interrégionale peu avant l'ouverture de l'instance. Un boycott si discret, si secret, si subtilement dissimulé que ni les autres organisations syndicales, ni même les propres experts de FO n'en avaient connaissance. Au final, ces derniers se contenteront de livrer quelques observations et des chiffres erronés en l'absence de leurs représentants. **Effectivement, *les calculs ne sont pas bons Kévin !***

Et après plus d'un an de mutisme, FO signe un retour théâtral, découvrant soudain la plume pour dénoncer le manque des effectifs, des formations inadaptées, des missions dangereuses… et, pour couronner le tout, réécrire l'histoire en accusant les autres organisations syndicales d'avoir signé le déploiement des ESR durant leur absence !

→

Mais la réalité est pourtant bien différente, et surtout beaucoup moins romanesque. Il n'y a eu ni vote, ni validation, ni signature concernant le déploiement des ESR. Pour une raison pourtant élémentaire : seule la présentation de la note figurait à l'ordre du jour du CSA. Il fallait donc soit ne pas savoir lire un ordre du jour, soit feindre de ne pas en comprendre le sens pour y voir une quelconque approbation. Transformer une simple information en décision relève au mieux d'une incompréhension préoccupante du fonctionnement des instances, au pire d'une manipulation grossière.

Dans les deux cas, le résultat est le même :

FO Justice trompe les personnels.

Parler **« d'aller vite »** sans même maîtriser les effectifs réellement disponibles en dit long sur la distance qui sépare FO du terrain. **L'UFAP UNSa Justice** a quant à elle pris la peine de rencontrer les agents et d'analyser les contraintes.

C'est d'ailleurs ce travail qui a permis de démontrer clairement que, sans le concours indispensable des ELSP et des UH, la mise en place des ESR était tout simplement irréalisable. Encore faudrait-il le savoir.

Il convient de rappeler, puisqu'il semble utile de le faire, que la grande majorité des ELSP et des UH concernés se sont portés volontaires et ont déjà été formés aux escortes à sécurité renforcée.

Pendant que certains découvrent le dossier par à-coups, **l'UFAP UNSa Justice** est allée à la rencontre des agents, a échangé avec eux et a constaté que les collègues souhaitaient s'engager dans les missions ESR, à condition que l'organisation soit cohérente et sécurisée.

Quant aux **ELSP de Bordeaux-Gradignan**, FO se garde bien d'évoquer un élément pourtant important du dossier : les choix délibérés de la direction locale, qui organise depuis des semaines une réduction artificielle des effectifs ELSP afin d'éviter toute implication dans le dispositif ESR.

Parler **« d'absurdité du bus l'après-midi »** sans avoir pris connaissance de nos propositions relève d'une lecture partielle et approximative du sujet, comme souvent lorsqu'on se réveille une fois que l'instance est terminée. Lors des réunions de suivi du protocole Incarville, nous avons défendu depuis l'origine une prise en charge globale et cohérente des convois palais, fondée sur le principe du groupage « bus ». Le schéma proposé est lisible et opérationnel : les trajets du matin seraient assurés par les PREJ, ou à défaut par les ELSP voire les UH, lorsque les effectifs le permettent. **L'UFAP UNSa Justice** a également proposé une solution de panachage de personnels habilités ESR issus de services différents, afin de garantir une organisation soutenable, sérieuse et compatible avec les capacités des établissements. Il ne s'agit ni d'idéologie ni de théorie, mais de retours d'expérience concrets issus du terrain. Les propositions de **l'UFAP UNSa Justice** s'inscrivent dans une démarche responsable et constructive, à l'opposé des raccourcis et des prises de position tardives, déconnectées du quotidien des personnels.

Exiger l'arrêt du prétendu **« détournement »** des agents ESR vers des missions ARPEJ témoigne, une fois de plus, d'une méconnaissance totale du fonctionnement des escortes. Les agents PREJ formés ESR restent placés sous l'autorité de l'ARPEJ et, en l'absence de missions avec escorte à sécurité renforcée ou de missions ESR programmées, poursuivent naturellement leurs missions régaliennes, comme cela a toujours été le cas. Parler d'astreinte déguisée ou de dérive opérationnelle n'a donc aucun fondement et traduit surtout une incompréhension flagrante des dispositifs existants.

Et au final, derrière cette agitation soudaine et cette indignation de façade, la cible est évidente : **l'UFAP UNSa Justice**. Plus que la défense des personnels, c'est bien notre travail, notre présence et notre crédibilité qui semblent déranger. Une chose est sûre : ce n'est ni en réécrivant les faits, ni en jouant les experts de dernière minute que l'on protège les agents.

L'UFAP UNSa Justice, elle, continue de faire ce qu'elle a toujours fait : travailler les dossiers, défendre les personnels et assumer ses responsabilités, sans théâtre, sans faux-semblants et sans hibernation prolongée.

L'UFAP UNSa Justice
Union Régionale
de Bordeaux